



Sud-Solidaires BPCE - 24, rue du 24 février - 79000 NIORT  
06-37-61-34-04/06-21-43-81-28/06-12-38-10-95  
[sudceapc@yahoo.fr](mailto:sudceapc@yahoo.fr) / [www.sudbpce.com](http://www.sudbpce.com) - [f](#)SUDBPCE - [t](#)SUDBPCE

Union  
syndicale  
**Solidaires**

## Comprendre le C.S.E : Le Comité Social (?) très Economique...

D'abord, un indice : ne pas confondre « *réduire la fracture sociale* » avec « *diviser la facture sociale* ».

L'ordonnance Macron du 22 septembre 2017 fusionne les 3 Institutions Représentatives du Personnel (CE : Comité d'Entreprise, DP : Délégué-es du Personnel et CHSCT : Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) en une seule instance appelée C.S.E.

Selon son créateur, cette fusion a pour vocation à « *améliorer l'association des représentant-es du personnel aux décisions de l'employeur* ».

Intéressons-nous maintenant à la recette pour améliorer cette fameuse « *association des représentant-es du personnel et des employeurs* » :

**Côté patronal** : d'abord, un principe simple. Une représentation salariale plus light est bien plus digeste !

Maintenant focus sur les ingrédients et le dosage avec un mot d'ordre : *diviser pour mieux digérer* (à ne pas confondre avec *diviser pour mieux régner*....quoique....)

Pour un bon CSE, il faut :

- 1/ *Diviser* par 3 les Instances Représentatives du Personnel
- 2/ *Diviser* par 3 le nombre de représentant-es des salarié-es
- 3/ *Diviser* par 3 les moyens alloués aux représentant-es élu-es pour travailler sur le territoire le plus vaste du Groupe BPCE et ainsi diviser la facture sociale
- 4/ Faire approuver la recette par les organisations syndicales « réformistes » SU-UNSA et CGC
- 5/ Récompenser le meilleur partenaire social qui signe l'accord patronal (promotion et augmentation)
- 6/ Faire cuire jusqu'au 31.12.2019 maximum (date butoir pour passer au « tout CSE »)

Pour la CEAPC, comme ça sent déjà le brûlé, la date de fin de cuisson sera avancée à décembre 2018.

**Côté salarié-es** : couper le son des représentant-es, c'est museler la parole des salarié-es. L'employeur pourra donc considérer, qu'à défaut de revendications remontant des agences et des services, tout va bien dans le meilleur des mondes RHD 20#20.

....**et côté finances** : si ce comité n'a rien de « social », en revanche il sera très « économique » (1 seule instance, 1 seule réunion /mois).

N'en déplaise aux différents acteurs ayant contribué à la mise en place de cette bien sinistre farce, nous sommes toujours quelques un-e-s à considérer que :

« *L'ouverture d'esprit n'est pas une fracture du crâne* »

Bordeaux, le 12/09/2018. Le bureau Sud-Solidaires BPCE : G. BREUILLAT, O. CASTEX, J.Ph De BORTOLI, Ch. DECHÂTRE-BONNARD, A. DUHART, H. FEUGA, B. JOLLY, G. MENANDEZ, F. MONMARIN et N. PAITREULT.